

ACTION URGENTE

DES RÉFORMISTES MAINTENUS DERRIÈRE LES BARREAUX

Six prisonniers d'opinion, tenants d'une réforme, sont maintenus derrière les barreaux, tandis que 10 autres, dont plusieurs étaient en liberté sous caution, ont été relâchés à la faveur d'une « grâce », sous réserve qu'ils cessent leurs activités militantes.

En janvier, 10 hommes ont été remis en liberté à la faveur d'une « grâce » royale, qui ne leur a été accordée qu'à condition qu'ils s'engagent formellement à ne pas répéter leurs infractions, à ne plus militer en public et à remercier le roi. Six autres hommes détenus avec eux mais qui n'ont pas été relâchés sont des prisonniers d'opinion : **Suliaman al Rashudi, Saud al Hashimi, Musa al Qirni, Abdul Rahman al Shumayri, Abdul Rahman Khan et Abdullah al Rifai**. D'après les informations dont on dispose, au moins deux de ces hommes se sont eux aussi vu proposer une libération conditionnelle, mais ont refusé cette offre.

Suliaman al Rashudi (76 ans) a été de nouveau arrêté le 12 décembre 2012, deux jours après avoir donné une conférence à un rassemblement social informel sur le thème de la légalité des manifestations dans la charia. Il a été maintenu en détention au secret, à l'isolement, jusqu'au 16 février. Il n'est plus détenu à l'isolement depuis cette date, et peut désormais recevoir des visites de sa famille. Saud al Hashimi a demandé à plusieurs reprises l'autorisation d'aller voir sa mère, très malade, mais cela lui a été refusé.

Suliaman al Rashudi, Saud al Hashimi et sept autres hommes ont été arrêtés en février 2007 dans les villes de Djedda et Médine après avoir fait circuler une pétition réclamant une réforme politique et débattu d'une proposition visant à créer une organisation indépendante de défense des droits humains en Arabie saoudite. Sept autres individus liés à Saud al Hashimi ont eux aussi été arrêtés un peu plus tard. Suliaman al Rashudi a été mis en liberté sous caution le 23 juin 2011. Le 22 novembre 2011, les 16 hommes ont été déclarés coupables et condamnés à des peines comprises entre cinq et 30 années d'emprisonnement, assorties d'une interdiction de voyager une fois qu'ils auront purgé leur peine.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à annuler les condamnations des six hommes (Suliaman al Rashudi, Saud al Hashimi, Musa al Qirni, Abdul Rahman al Shumayri, Abdul Rahman Khan et Abdullah al Rifai) et à les relâcher immédiatement et sans condition, car ce sont des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement en raison de leurs activités militantes pacifiques ;
- demandez-leur, en attendant, d'autoriser Saud al Hashimi à rendre visite à sa mère qui est malade ;
- priez-les instamment d'effacer les condamnations de ceux qui, parmi les 10 hommes relâchés, étaient détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d'association, ainsi que de lever les restrictions pesant sur leurs activités militantes politiques et les conditions arbitraires de libération qui leur ont été imposées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 JUIN 2013 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 1 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Mohammed
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

**Formule d'appel : *Your Royal Highness, /*
Monseigneur (Votre Altesse Royale, dans
*le corps du texte)***

Copies à :

Ministre de la Justice

Sheikh Dr Mohammed bin Abdul Kareem
Al-Issa
Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite
Fax : +966 1 401 1741 / +966 1 402
0311

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*
*Monsieur le Ministre,***

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Arabie saoudite dans votre pays (adresse(s) à compléter) : nom(s),
adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES RÉFORMISTES MAINTENUS DERRIÈRE LES BARREAUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les 16 hommes ont été condamnés le 22 novembre 2011 à des peines comprises entre cinq et 30 années d'emprisonnement par le Tribunal pénal spécial, créé pour connaître des affaires de terrorisme. Ils ont été déclarés coupables de diverses infractions, notamment de création d'une organisation secrète, de tentative de prise de pouvoir, de provocation contre le roi, de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent. Leurs procès ont été contraires aux règles d'équité les plus élémentaires. Pendant des mois, leurs avocats et leurs familles n'ont pas pu obtenir d'informations précises concernant les charges retenues contre les 16 hommes, et l'accès à un bon nombre d'audiences leur a également été refusé.

Suliaman al Rashudi a été condamné à 15 années de réclusion, suivies d'une interdiction de voyager pendant 15 autres années, pour avoir « participé à la création d'une organisation appelée Tawasso dans le but de jeter le chaos sous le prétexte de prodiguer des conseils et de préconiser des réformes ». Tawasso est l'organisation de défense des droits humains que certains de ces hommes avaient projeté de constituer. Suliaman al Rashudi a été laissé en liberté en attendant qu'il soit statué sur son appel, mais il a été de nouveau arrêté le 12 décembre 2012, deux jours après avoir donné une conférence à un rassemblement social informel sur le thème de la légalité des manifestations dans la charia. Sa conférence a été diffusée sur YouTube et sur Twitter le 11 décembre.

Saud al Hashimi s'est vu infliger la peine la plus lourde : 30 années de réclusion suivies d'une interdiction de voyager pendant 30 ans. Fin 2010, il aurait été torturé en raison de la grève de la faim qu'il avait observée pendant plus d'une semaine. D'après les informations reçues, on lui a ôté tout sauf les sous-vêtements, puis on l'a enchaîné et traîné jusqu'à un cachot glacial où il est resté pendant cinq heures. Il a ensuite été contraint de signer des « aveux ». Saud al Hashimi a ultérieurement été accusé d'appartenir à Al Qaïda dans son pays, de faire la promotion et de lancer des appels en faveur de ce mouvement et d'autres organisations et activités terroristes ciblant l'Arabie saoudite. Son avocat a tenté de réfuter cette accusation en indiquant que Saud al Hashimi avait publiquement exprimé son opposition à Al Qaïda et s'était employé à convaincre ses concitoyens de ne pas aller en Irak pour se battre. Concernant les accusations de financement du terrorisme en Irak, il a fait observer que son client avait cherché à lever des fonds sur des chaînes de télévision autorisées en Arabie saoudite dans le but d'aider les Irakiens et non des terroristes, et que son action avait été menée avec l'autorisation officielle d'un organisme caritatif britannique, Help The Needy, et en collaboration avec celui-ci.

Les 16 hommes avaient fait l'objet de l'AU 27/07 (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/007/2007/fr>). Une action complémentaire avait été diffusée après la réarrestation de Suliaman al Rashudi (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/mde23/004/2013>).

En Arabie saoudite, les critiques visant le régime sont rarement tolérées. Les personnes qui critiquent le gouvernement, ses politiques ou ses pratiques sont souvent détenues au secret sans inculpation, parfois à l'isolement, ne sont pas autorisées à consulter un avocat ou sont privées de la possibilité de contester la légalité de leur détention devant un tribunal. La torture et d'autres formes de mauvais traitements sont fréquemment employées pour extorquer des « aveux » à des détenus, les punir d'avoir refusé de se « repentir » ou les forcer à prendre l'engagement de ne pas critiquer le gouvernement. Dans ce pays, la détention au secret est souvent prolongée jusqu'à l'obtention d'« aveux », si bien qu'elle peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Lorsque des personnes sont inculpées, les chefs d'accusation sont parfois liés à la sécurité et formulés de manière vague (« désobéissance au souverain », par exemple). Les poursuites judiciaires ne respectent pas les normes internationales en matière d'équité des procès. Les accusés se voient généralement refuser l'assistance d'un avocat et, dans de nombreux cas, ni eux, ni leur famille ne sont informés de l'évolution des procédures judiciaires qui les visent. De plus, les audiences se déroulent souvent à huis clos.

Pour en savoir plus sur les violations de la liberté d'expression commises au nom de la sécurité, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International intitulé *Arabie saoudite. Réprimer au nom de la sécurité* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/016/2011/fr>).

Noms : Suliaman al Rashudi, Saud al Hashimi, Musa al Qirni, Abdul Rahman al Shumayri, Abdul Rahman Khan, Abdullah al Rifai
Genre : hommes

AU 107/13, MDE 23/014/2013, 24 avril 2013